F.S.U.

Toulouse, le 09/10/25

A

Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse

Objet : Indemnités REP et REP+ des AED et AESH

Monsieur le Recteur,

Des jugements confirment, année après année, les droits de nos collègues AED et AESH à percevoir rétroactivement les indemnités REP et REP+ lorsque qu'ils et elles ont été amené·es à exercer, en tout ou partie, dans des établissements et écoles relevant de ces dispositifs.

Le dernier en date est la décision du 16/07/2025 du Conseil d'État, qui réaffirme le principe d'égalité de traitement dû à tou·tes les agent·es de l'Education Nationale et indique qu'à ce titre tous les personnels exerçant ou ayant exercé des fonctions depuis le décret du 28 août 2015 dans les réseaux d'éducation prioritaire doivent bénéficier du versement des indemnités REP et REP+.

Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et la FSU-SNUipp vous demandent en conséquence de bien vouloir procéder à la recherche de l'ensemble de nos collègues qui n'auraient pas bénéficié de ce versement depuis le 28/08/2015, de les informer individuellement de leurs droits, et de procéder systématiquement à la régularisation des sommes qui leur sont dûes suite à la décision du Conseil d'État.

Compte tenu du nombre de personnels relativement réduit, dans notre académie, susceptibles de bénéficier des ces versements, et compte tenu de la faiblesse des salaires de nos collègues, qui exercent ou ont souvent exercé à temps partiel, nous demandons de ne pas leur appliquer le principe de la déchéance quadriennale, d'autant que ces collègues n'ont pas été informés en temps voulu au cours de leurs contrats de leur droit à en bénéficier. Il s'agit sur le fond de réparer une injustice dont nos collègues ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable, ce qui fonde notre demande.

Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et la FSU-SNUipp accompagneront l'ensemble des collègues AED et AESH qui se manifesteront auprès d'elle pour obtenir gain de cause, mais elle attend de vous, Monsieur le Recteur, une décision qui est de nature à envoyer aux intéressé·es un signe de la reconnaissance méritée de l'institution à leur égard.

Pierre Priouret
Secrétaire général
SNES-FSU Toulouse

Céline Sompayrac – Mathieu Molès
Coordinateurs académiques
FSU-SNUipp Toulouse

Cécile Amalric – Joëlle Jababert
Secrétaires académiques
SNUEP-FSU Toulouse

Une copie de ce courrier est adressée pour information à :
- Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Toulouse
- Monsieur le Secrétaire général adjoint DRH de l'académie de Toulouse
- Madame la Directrice des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement de l'académie de Toulouse